



2021

# Rapport annuel

# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Éditorial _____                              | 4  |
| Notre vision et notre mission _____          | 8  |
| Les réponses aux questions principales _____ | 10 |
| L'année 2021 en chiffres _____               | 11 |
| Les enfants et les jeunes _____              | 15 |
| Expertise pour les professionnel·le·s _____  | 22 |
| Organisation _____                           | 28 |
| Bilan au 2021 _____                          | 30 |
| Compte d'exploitation pour 2021 _____        | 31 |
| Tableau de variation du capital _____        | 33 |
| Annexe aux comptes annuels 2021 _____        | 34 |
| Rapport d'audit 2021 _____                   | 40 |
| Merci _____                                  | 42 |
| Mentions légales _____                       | 43 |



# Éditorial

Nous avons le plaisir de vous présenter le premier rapport annuel de la fondation Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse, non pas sur papier, mais sous forme multimédia. Vous pourrez accéder à des informations complémentaires en cliquant sur les hyperliens.

## Solution transitoire et indépendance

La fondation de droit privé Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse est entrée en activité le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Après l'adoption de la [motion Noser](#), elle a été créée à titre de solution transitoire afin d'éviter toute lacune en attendant que le Parlement mette en place les bases légales d'un office de l'Ombudsman pour les droits de l'enfant national public. Le statut de fondation offre une indépendance

maximale, facteur indispensable pour pouvoir offrir aux enfants, aux jeunes et à tous les acteurs du système judiciaire un accompagnement compétent et impartial. C'est aussi pour cette raison que la fondation a fait le choix de ne pas être membre à part entière des réseaux existants, mais de mettre ses connaissances à la disposition de tout le monde.

## Accès et prestations

L'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse exerce ses activités en quatre langues (allemand, français, italien, anglais) et fait appel à des interprètes si nécessaire. Les enfants et les jeunes peuvent s'informer et s'adresser à la structure via un [site web](#) accessible et adapté à leur âge. Un deuxième [site web](#) conçu pour les professionnel-le-s du système judiciaire propose un [portail général d'informations](#) et présente les [offres de formation continue](#).

L'Office de l'Ombudsman se distingue par deux services uniques: d'une part, il offre aux enfants et aux jeunes qui prennent contact avec la structure des [conseils juridiques](#) adaptés à leur âge et sert d'intermédiaire entre eux et

les professionnel-le-s. D'autre part, il met à la disposition de l'ensemble des professionnel-le-s du système judiciaire son [expertise](#) pratique accumulée au fil des années. Ainsi, l'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse assure non seulement la préservation des connaissances acquises, mais également leur transfert entre les cantons. [L'approche en cinq étapes](#) pour garantir une justice adaptée aux enfants illustre la façon dont l'Office de l'Ombudsman mobilise son expertise en collaboration étroite avec les cantons et la met à la disposition de l'ensemble des professionnel-le-s sur place. Notre travail indépendant s'appuie sur une longue expérience dans tous les domaines juridiques pertinents et jouit d'une grande acceptation.



## Perspectives et rôle de pionnier de la Suisse

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et les lignes directrices du Conseil de l'Europe fixent le cadre d'une justice adaptée aux enfants. Dans ce contexte, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies recommande à la Suisse de créer un office de l'Ombudsman conformément aux Principes de Venise et aux Principes de Paris. L'Autriche, la Belgique, le Danemark, le Luxembourg, la Norvège et le Royaume-Uni se sont déjà dotés de services de ce type et leurs retours d'expérience se révèlent très positifs.

Nous sommes particulièrement heureux que la Suisse se place à l'avant-garde au niveau international. En effet, un Office de l'Ombudsman national, multilingue et facile d'accès, qui s'adresse explicitement aux enfants et aux jeunes et qui a pour objectif spécifique de garantir les droits de l'enfant et les droits procéduraux dans le système judiciaire – indépendamment des organismes d'État et en

complément des offices communaux et cantonaux – est une institution unique en son genre. Il garantit aux enfants et aux jeunes l'accès au système judiciaire et aux mécanismes de plainte existants. Nous nous engageons avec détermination pour que tous les enfants et jeunes concernés soient pris en compte, respectés et entendus par le système judiciaire suisse.

L'existence de l'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse, en tant que solution transitoire et projet pilote, serait impossible sans le soutien important de la Confédération et des cantons, des fondations donatrices, des entreprises et des bienfaiteurs et bienfaitrices. Nous saluons en particulier le précieux engagement de l'assurance Zurich Suisse et de la fondation Z Zurich, et leur adressons nos remerciements au nom des enfants et des jeunes.



**François Rapeaud**  
Président



**Irène Inderbitzin**  
Executive MBA HSG  
Directrice générale

## Témoignages



Notre priorité est de renforcer et mieux protéger les enfants et les jeunes. Ils et elles doivent connaître leurs droits, mais également être entendus. L'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse contribue à ce que chaque enfant soit informé de ses droits et puisse exprimer son opinion. Il comble le vide en attendant que le Parlement crée les conditions juridiques nécessaires à la mise en place d'un office de l'Ombudsman national public.



**Juan Beer**

CEO de Zurich Suisse



Les programmes de justice sociale de la fondation Z Zurich sont conçus pour changer la vie des personnes vulnérables afin de créer une société dans laquelle tout le monde peut s'épanouir. Notre soutien permet à l'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse de proposer un service national qui aide les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans à comprendre et à exercer leurs droits dans le cadre des procédures juridiques. Les enfants et les jeunes doivent avoir accès à des informations sur leurs droits afin de pouvoir prendre leur avenir en main.



**Grégory Renand**

CEO de la fondation Z Zurich

# Notre vision et notre mission

Notre fondation est un projet modèle et pilote conçu pour assurer la transition jusqu'à ce qu'un Office de l'Ombudsman pour les droits de l'enfant public prenne le relais sur une base légale.

## Notre vision

Tous les enfants font l'expérience d'un système judiciaire adapté à leurs besoins, compréhensible et fiable, qui les traite avec dignité, attention, respect et équité. Des spécialistes dotés d'une formation spécifique écoutent les enfants, prennent leurs points de vue au sérieux et veillent à ce que les intérêts de celles et ceux qui ne peuvent pas s'exprimer soient protégés. Le rythme d'action est adapté aux enfants, avec un processus aussi rapide

que nécessaire. Les enfants bénéficient d'un accès approprié au système judiciaire. Ils sont traités avec respect, leur cause est directement soutenue et leur résilience est renforcée. Les enfants ont la possibilité de participer activement à des décisions qui auront souvent des répercussions sur tout le reste de leur vie. En faisant l'expérience de leur efficacité personnelle, ils apprennent à assumer leurs responsabilités.

## Grâce à l'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant

- Les enfants connaissent leurs droits et font l'expérience d'être pris au sérieux, ce qui renforce leur efficacité personnelle et leur résilience. Ils apprennent à assumer leurs responsabilités.
- Les enfants sont protégés de la maltraitance, de la négligence et d'autres souffrances.
- Les professionnel-le-s du système judiciaire sur place bénéficient d'un soutien qui leur permet de répondre aux besoins des enfants et de prendre des décisions dans leur intérêt supérieur.
- Les enfants savent qu'ils peuvent être associés aux décisions qui les concernent, ce qui évite les injustices et bénéficie à la société dans son ensemble.
- La réputation et la crédibilité de la Suisse et de son système judiciaire sont renforcées.



## Notre mission

Nous apportons notre aide directe aux enfants et aux jeunes. Nous analysons leur situation au regard des droits de l'enfant et des droits procéduraux, leur fournissons des informations, les conseillons, servons d'intermédiaire entre les professionnel-le-s sur place et les enfants et les jeunes, formulons des recommandations et rendons compte chaque année à la Confédération et aux cantons.

Nous nous engageons pour que la totalité des professionnel-le-s du système judiciaire connaissent les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants et appliquent les droits de l'enfant et les droits procéduraux. Cet objectif, nous ne pouvons l'atteindre que si l'ensemble des professionnel-le-s souhaitent réellement sa mise en œuvre et ont conscience de l'importance de soutenir directement la cause des enfants, de renforcer leur résilience et de les protéger efficacement.

Chaque année en Suisse, plus de 100 000 enfants sont en contact avec le système judiciaire. Dans ce contexte, la mise en place d'un Office de l'Ombudsman spécialisé dans la prise en charge des enfants et actif dans toute la Suisse constitue pour nous une priorité absolue. Notre pays a besoin d'un organe indépendant qui soit à l'écoute de leurs préoccupations et qui s'engage pour défendre leurs droits. En effet, un système judiciaire adapté aux enfants joue un rôle déterminant pour veiller à ce que ceux-ci bénéficient d'un accompagnement, au lieu de rester des victimes.

Lorsque l'office national public entrera en activité, plus aucun enfant de Suisse ne sera privé de soutien et d'assistance et l'État veillera à ce que tous reçoivent des informations et un appui qui les rendront plus forts. Car des enfants informés sont des enfants plus résilients, et ce, tout au long de leur vie.

## Autoprotection et résilience

Plus un enfant est résilient, plus il est capable de se protéger. Pour cela, il faut que ses besoins et son opinion soient pris en compte. Les facteurs suivants favorisent la résilience:

- la perception de soi
- l'autodétermination
- l'efficacité personnelle
- les compétences sociales
- une gestion adéquate du stress
- la capacité à résoudre les problèmes



## Les réponses aux questions principales

Le projet pilote de droit privé et le processus législatif de mise en œuvre de l'office public soulèvent un certain nombre d'interrogations. Nous avons compilé les questions les plus fréquentes et les plus importantes, avec leurs réponses, dans un espace dédié sur notre site web.

Les thèmes abordés vont des préoccupations des enfants aux problèmes du système, en passant par notre méthode de travail et notre légitimité.

Cette page de [questions-réponses](#) est régulièrement mise à jour.

## L'année 2021 en chiffres

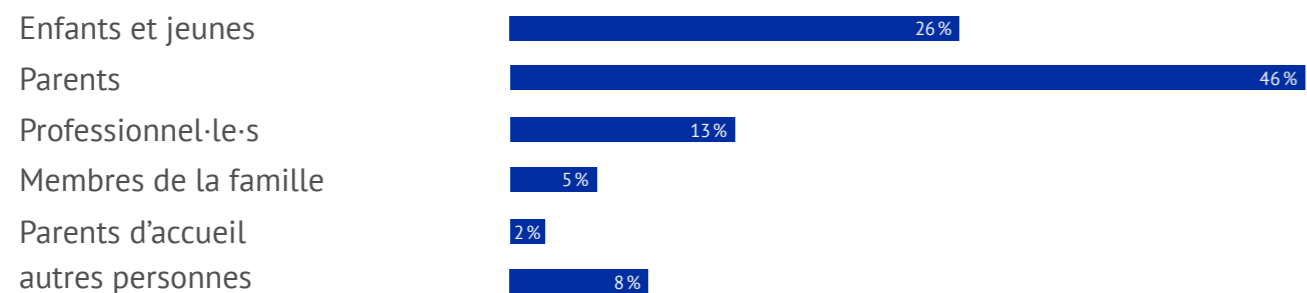
2021 a été une première année réussie pour l'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse.

### Consultation juridique pour les enfants et les jeunes

Nous avons reçu des demandes téléphoniques de consultation juridique de la part de mineur·e·s et de jeunes adultes originaires de 20 cantons et de toutes les régions linguistiques. Nous avons apporté notre soutien à 327 enfants et jeunes issus de 198 familles. Nous avons mené 592 entretiens avec des enfants et des jeunes, des personnes de leur entourage et des professionnel·le·s du système judiciaire. Dans 26% des cas, ce sont les enfants eux-mêmes qui se sont adressés à nous.

Dans 13% des cas, le premier contact a été sollicité par des professionnel·le·s. 28% des consultations portaient sur des situations de séparation et de divorce. 52% des consultations relevaient de la protection de l'enfant. Le troisième domaine juridique le plus fréquemment abordé était le droit scolaire, avec 7% des demandes. Les autres questions concernaient notamment le droit pénal des mineurs, l'entretien des enfants et des jeunes ou encore le droit d'asile et le droit des étrangers.

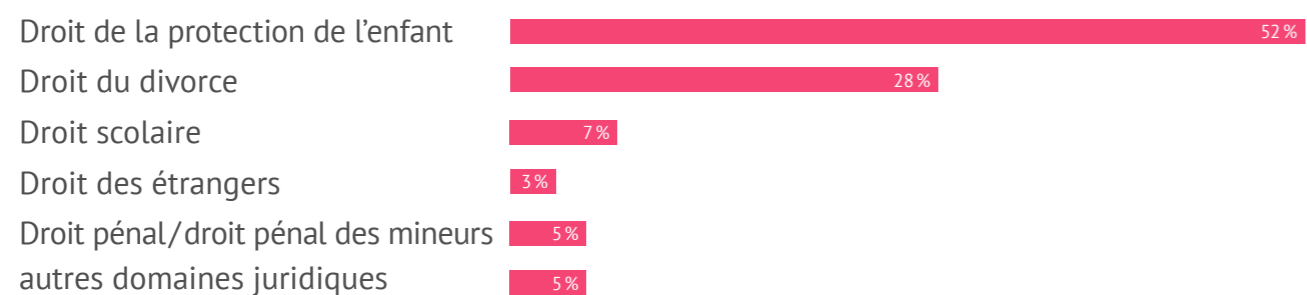
## Premier appel pour une consultation



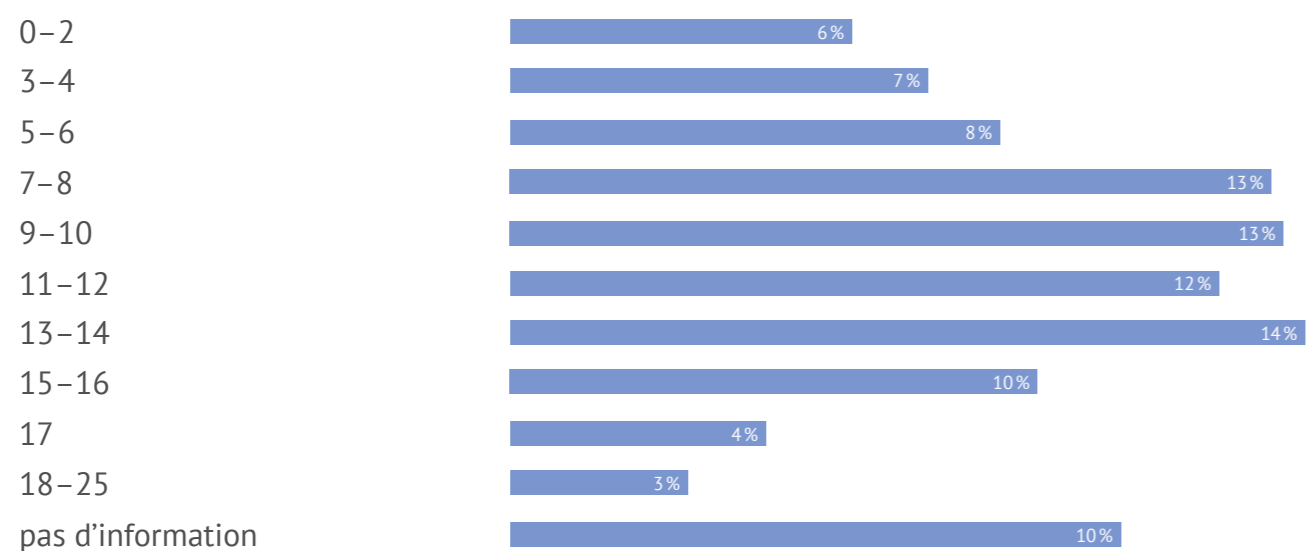
## Consultations



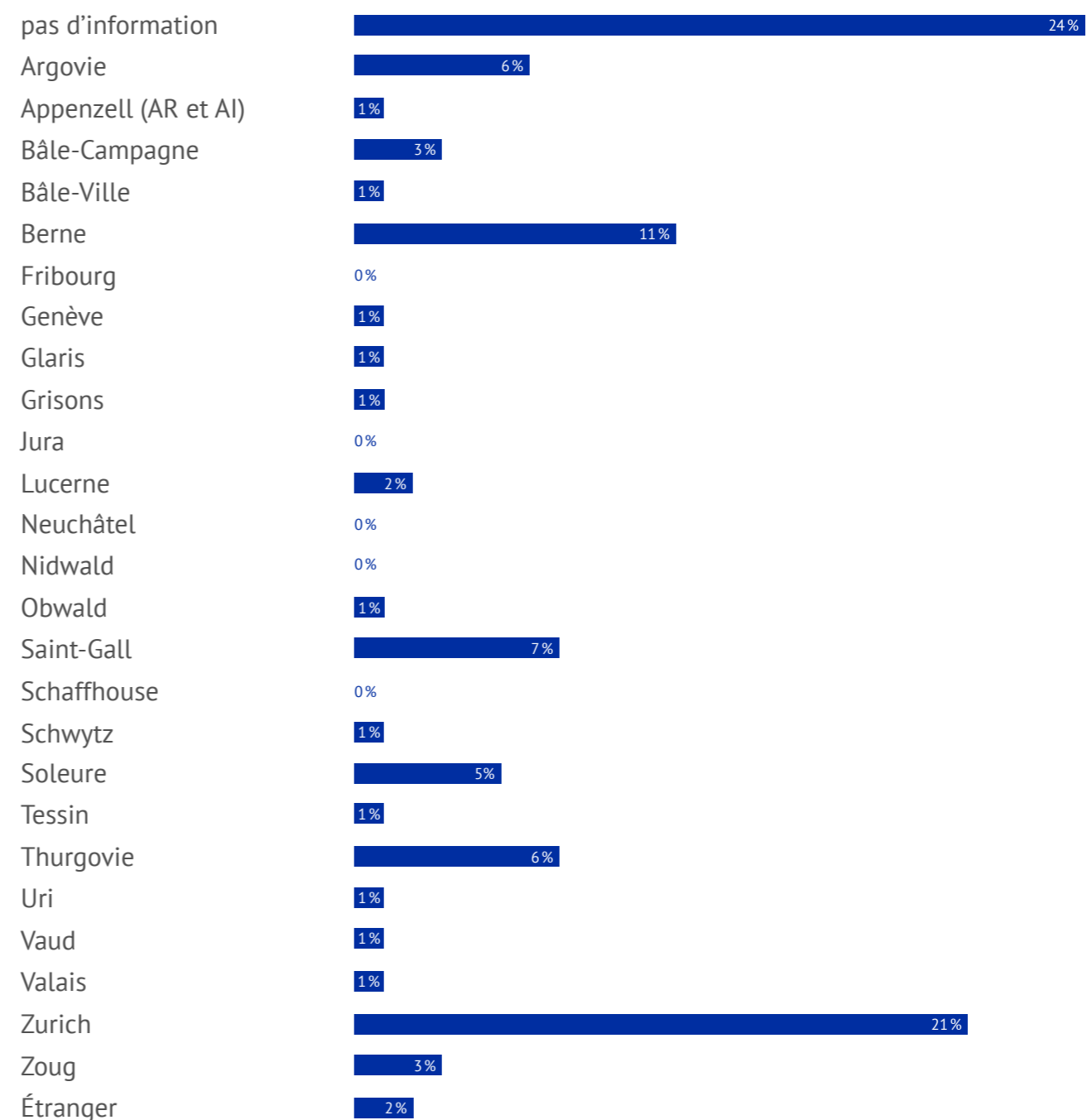
## Domaines juridiques



## Âge des enfants concernés



## Cantons d'origine des appels

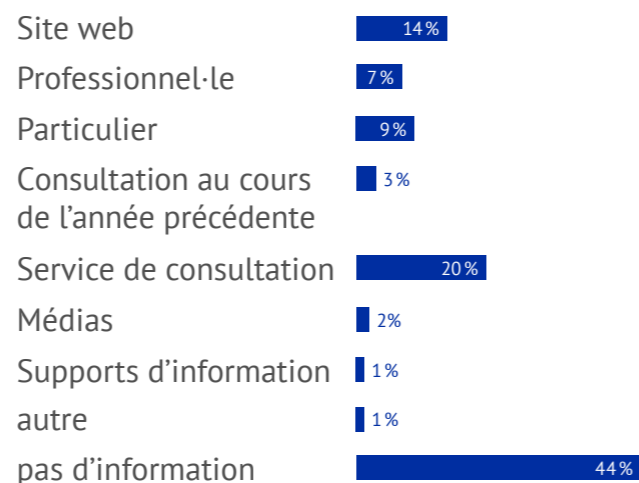


## Langue



# Éducation

## Source



## Expertise pour les professionnel·le·s

Nous avons fourni aux professionnel·le·s intéressé·e·s des renseignements sur 97 formations continues et colloques.

Notre portail d'informations contient déjà plus de 700 jugements, textes de loi, articles, rapports, études et outils de travail.

Environ 4000 destinataires reçoivent plusieurs fois par an notre infolettre diffusant des informations spécialisées.

Nous avons travaillé avec des professionnel·le·s dans 7 cantons selon notre approche en cinq étapes.



## Les enfants et les jeunes

**L'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse constitue le seul service de conseil et d'assistance juridiques à bas seuil pour les enfants et les jeunes de Suisse. Nous proposons des consultations dans tous les domaines du droit et en quatre langues (allemand, français, italien, anglais).**

Nos priorités sont de protéger et de soutenir les enfants et les jeunes. Pour cela, nous empêchons des violations de leurs droits telles que le non-respect des droits procéduraux et des droits de l'enfant, en particulier le droit à l'information, le droit d'être entendu et d'exprimer son opinion ou le droit à la représentation juridique, et évitons les retards de procédure.

Dans 26% des cas, ce sont les enfants et les jeunes concernés qui nous contactent. Le plus jeune d'entre eux avait six ans. Et dans les autres situations aussi, nous accordons toujours une place centrale au dialogue avec les enfants et les jeunes impliqués.



## Plus de 300 enfants et jeunes ont bénéficié de notre soutien

En 2021, nous avons apporté notre appui à 327 mineurs issus de 198 familles et avons mené 592 entretiens avec des enfants et des jeunes, des personnes de leur entourage et des professionnel-le-s. Comme les consultations se font par téléphone, nous avons pu maintenir

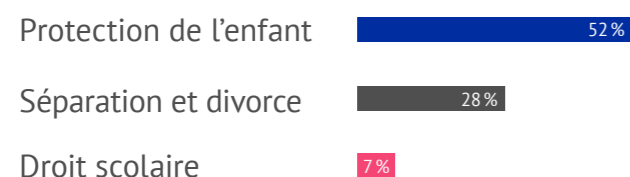
le service pendant la pandémie. Le nombre de demandes concernant des cas très complexes a augmenté en 2021. Les questions couvraient souvent plusieurs domaines juridiques. La hausse du nombre moyen d'entretiens nécessaires par cas témoigne de cette complexité.

## La protection de l'enfant au cœur des questions

En 2021, ce sont les enfants eux-mêmes qui nous ont contactés dans 26% des cas. Le premier contact a été sollicité par des professionnel-le-s dans 13% des cas. Les questions les plus fréquentes concernaient la protection de l'enfant (52%) ainsi que la séparation et le divorce (28%). Dans le domaine de la protection

de l'enfant, la plupart des demandes portaient sur le placement. Les autres questions avaient notamment trait au droit scolaire, au droit pénal des mineurs, à l'entretien des enfants et des jeunes ou au droit d'asile et au droit des étrangers.

### Sujets de consultation



## Un processus ciblé

Nos consultations juridiques couvrent tous les thèmes et tous les domaines du droit auxquels les enfants et les jeunes peuvent se trouver confrontés. Nous nous adaptons à la situation et sommes présents avant, pendant et après la procédure. Nous apportons également notre assistance aux enfants et aux jeunes qui ne sont pas encore ou qui ne sont plus impliqués dans une procédure. Soucieux d'assurer une gestion rapide des situations, nous appliquons un processus adapté aux besoins.



### Domaines juridiques et préoccupations :

- Protection contre l'exploitation
- Protection contre toutes les formes de violence
- Protection des jeunes réfugiés en situation d'urgence
- Santé et bien-être
- Protection dans le cadre de l'exécution des peines prononcées à l'encontre de mineurs
- Identité personnelle
- Religion
- Environnement familial
- Éducation et développement

## Analyse

Les enfants ont besoin de personnes qui écoutent leurs préoccupations et qui les prennent au sérieux. La phase d'analyse comprend un entretien avec l'enfant et une écoute attentive, ainsi que la collecte active d'informations auprès de différentes personnes de référence, afin d'obtenir une image complète de la situation.

## Information et conseil

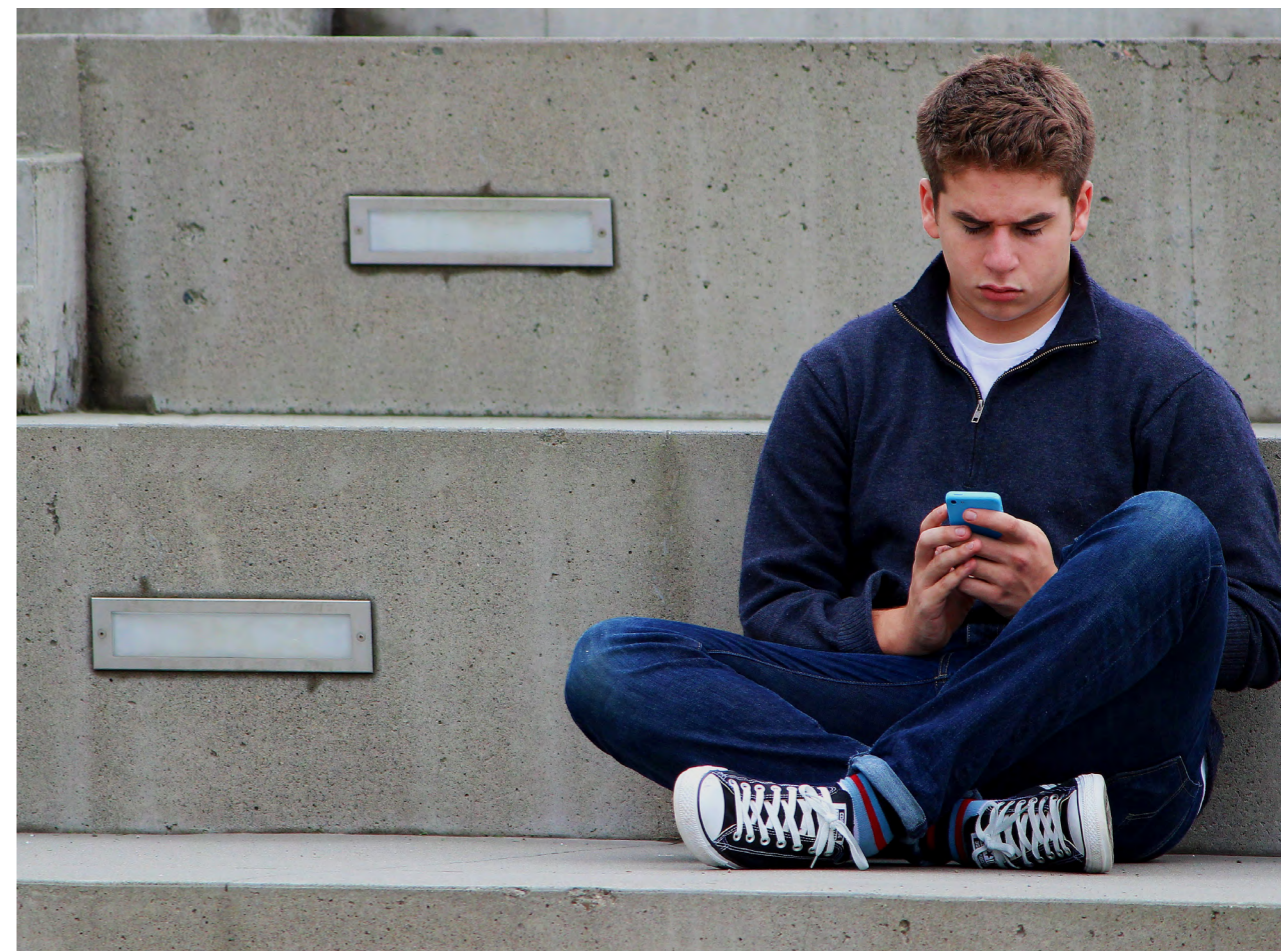
Ensuite, nous fournissons à l'enfant des informations adaptées à son âge sur ses droits et ses possibilités de participer et d'agir. Nous expliquons le contexte et présentons la suite du processus. Notre soutien vise à donner aux enfants et aux jeunes les moyens de défendre eux-mêmes leurs droits. Nos conseils sont axés sur la résilience. Nous confortons et guidons les enfants et les jeunes afin qu'ils puissent faire

valoir nos recommandations d'action auprès de tiers et exiger eux-mêmes le respect de leurs droits procéduraux. Notre objectif est de soutenir les enfants et les jeunes de manière à ce qu'ils interviennent eux-mêmes, dans la mesure du possible, et apprennent qu'ils ne sont pas impuissants mais possèdent, au contraire, un grand pouvoir d'action.

## Fonction d'intermédiaire

Si les droits de l'enfant et les droits procéduraux n'ont pas été respectés et que l'enfant a besoin de soutien pour les faire valoir, une autre mission centrale de l'Office de l'Ombudsman est de servir d'intermédiaire et d'arbitre entre l'enfant et les professionnel-le-s sur place. Rien ne se fait sans consulter les en-

fants et les jeunes concernés et sans recueillir leur consentement. Si une médiation s'avère nécessaire entre l'enfant et les personnes de référence ou les professionnel-le-s, l'Office de l'Ombudsman se mobilise pour que l'APEA ou le tribunal prenne les dispositions requises.



## Recommandations

Afin d'accompagner au mieux l'enfant, nous trouvons les personnes clés capables de lui apporter un soutien supplémentaire sur place et donnons à toutes les personnes concernées, en concertation avec l'enfant, des recommandations concrètes sur la marche à suivre.

## Triage

Lors de la consultation, nous pouvons également procéder à un triage. Si, en plus d'un conseil juridique, nous constatons qu'un enfant ou un jeune nécessite l'appui d'autres services spécialisés, nous l'orientons par exemple vers un centre de conseil aux victimes, un service d'aide psychologique ou un ombudsman cantonal ou communal.



## Accès aux mécanismes de plainte existants

Si un enfant ou un jeune a besoin d'accéder à la justice – que ce soit au niveau communal, cantonal, national ou international –, l'Office de l'Ombudsman s'efforce d'obtenir des autorités ou des tribunaux la mise en place d'une représentation juridique indépendante dans le cadre de l'assistance judiciaire

gratuite. Il dispose du droit de regard nécessaire sur les dossiers et de moyens de recours auprès de toutes les instances, jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme si nécessaire ou via la procédure de présentation de communications au Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

## Coopération interdisciplinaire

Afin de soutenir au mieux les enfants, nos conseillères et conseillers formés aux questions de droit travaillent en étroite collaboration avec des spécialistes du travail social, de la psychologie, de la médecine et d'autres disciplines. Ils et elles possèdent également d'excellentes

compétences sociales vis-à-vis des enfants et des jeunes et ont suivi une formation complémentaire en psychologie du développement, conduite d'entretiens, évaluation de la volonté et gestion des conflits. Des interventions et des supervisions sont régulièrement organisées.

## Un accès simple et facile pour toutes et tous

L'année dernière, environ un quart des demandes de conseil nous ont été envoyées via le formulaire de contact en ligne ou par e-mail. Le nouveau site web s'adresse explicitement aux enfants et aux jeunes. Il est disponible en quatre langues, emploie des mots simples et répond aux normes d'accessibilité les plus

élevées, en particulier pour les enfants handicapés. Une vidéo explique aux enfants quels sont leurs droits et comment travaille l'Office de l'Ombudsman. Un lexique rédigé dans un langage simple fournit des informations sur les termes clés. Enfin, le site propose différents moyens de contact, y compris une fonction de chat.

## Le réseau s'agrandit

Pour que les enfants et les jeunes bénéficient de la protection nécessaire et puissent faire valoir leurs droits, toutes les personnes impliquées doivent savoir où trouver des réponses fiables à leurs questions. Nous travaillons en réseau avec des offices de l'ombudsman communaux et cantonaux, des institutions, des écoles, des foyers et d'autres services

de consultation afin de garantir un système judiciaire toujours plus adapté aux enfants. Nous avons également organisé une réunion d'information et des échanges avec l'équipe de conseil de la ligne téléphonique 147. Nous avons participé à des conférences et à des colloques afin de cultiver notre réseau et de former les conseillères et conseillers.





## Expertise pour les professionnel·le·s

Depuis janvier 2021, le service d'expertise pour les professionnel·le·s du système judiciaire assuré par l'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse comble le vide en attendant que l'office public soit opérationnel.

### Nous intervenons à tous les niveaux

Nous nous engageons auprès des instances législatives, exécutives et judiciaires dans les communes, les cantons et au niveau national.

L'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse est entré en activité avec succès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans le cadre de notre service d'expertise, nous avons pu transmettre dès le début nos connaissances accumulées au fil des années à des spécialistes de tous les domaines du droit.

L'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse saisit toutes les occasions de partager son expertise en matière de promotion, de protection et d'application des droits de l'enfant avec les professionnel·le·s du système judiciaire. Pour cela, nous effectuons des présentations et participons à des débats d'experts, des événements professionnels, des tables rondes, des ateliers et des groupes de travail.

L'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse sensibilise le grand public, informe les professionnel·le·s et attire leur attention sur l'importance des droits de l'enfant et sur les aspects à intégrer dans leur travail avec les enfants et les jeunes pour que ceux-ci puissent bénéficier d'un **système judiciaire adapté à leurs besoins**.

### Nous donnons notre avis sur certains projets politiques

Nous nous sommes notamment tenus à la disposition des responsables aux niveaux cantonal et national souhaitant obtenir des informations professionnelles dans le cadre d'interventions politiques. Nous avons été en contact avec des organisations spécialisées et avons sensibilisé les responsables aux droits de l'enfant et aux droits procéduraux dans le contexte de différentes affaires politiques traitées par le Conseil national et le Conseil des États. Par exemple, nous avons donné notre avis concret sur le **mariage pour tous**, toujours du point de vue des enfants concernés et de leurs droits.

### Nous examinons l'impact des lois

Nous avons participé à des procédures de consultation axées sur les droits des mineurs. Les consultations menées en 2021 ont porté sur la création d'un service de signalement central

### Nous apportons notre soutien dans les domaines juridiques suivants:

- Droit de la famille: adoption, mariage, divorce/séparation, protection de l'enfant
- Droit médical
- Droit pénal des mineurs
- Droit de l'aide aux victimes
- Droit pénal stricto sensu
- Droit d'asile
- Droit des étrangers
- Droit de la santé
- Droit scolaire
- Droit des assurances sociales
- Droit international privé: enlèvement d'enfant, divorce, protection de l'enfant



et indépendant pour le sport suisse et sur des mesures contre le mariage forcé de personnes mineures.

## Échange avec les services centraux au niveau national

Pour faire avancer la mise en œuvre des lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants, nous entretenons des échanges avec tous les services centraux – de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) à la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), la Commission fédérale pour les questions familiales (COFF) et tous les offices fédéraux concernés, en passant par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA).

## Établissements de formation

Universités: Genève, Fribourg, Lausanne, Lucerne, Saint-Gall, Neuchâtel, Zurich

Haute école de Lucerne (HSLU), Haute école de sciences appliquées de Zurich (ZHAW), Haute école spécialisée de Berne (BFH), Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW), Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), Haute école spécialisée de Suisse orientale (OST), Haute école spécialisée de Suisse méridionale (SUPSI) ainsi que d'autres institutions



## Nous travaillons avec les offices fédéraux et les cantons

Dans le cadre de notre collaboration avec les offices fédéraux et les cantons, nous appliquons notre [approche en cinq étapes](#) pour examiner les prescriptions et les pratiques institutionnelles, mettre en lumière les difficultés existantes, identifier les lacunes et amorcer des changements de pratique et de législation, par exemple au niveau fédéral avec le Secrétariat d'État aux migrations et l'Office fédéral du sport. Nous avons le plaisir de travailler en collaboration très étroite avec des professionnel·le·s des cantons de Zurich, Saint-Gall et Bâle-Ville, et désormais aussi des cantons de Thurgovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Appenzell Rhodes-Intérieures et Glaris. Nous avons eu des échanges avec les délégué·e·s à l'enfance et à la jeunesse de 26 cantons et leur avons fourni des informations sur les principes d'un système judiciaire adapté aux enfants et sur nos services.

## Nous mettons notre savoir à disposition en ligne

Notre nouveau [site web](#) fournit des informations sur les droits de l'enfant. La [bibliothèque](#), mise à jour en permanence, rassemble des décisions de justice pertinentes, des outils pratiques, des fiches d'information, des listes de contrôle, des bonnes pratiques, des études et des articles. Fin 2021, elle comportait plus de 700 supports d'information utiles.

## Nous favorisons la formation continue

Notre portail de formations, actualisé en continu, présente un éventail de congrès, formations continues et formations complémentaires pour les professionnel·le·s. En 2021, nous avons fourni des renseignements sur 97 formations continues ou colloques organisés par les grandes universités et hautes écoles spécialisées de Suisse.

## Nous nous adressons à l'ensemble des professionnel·le·s du système judiciaire

Délégué·e·s à l'enfance et à la jeunesse, curatrices et curateurs, personnel de l'APEA, juges, procureurs et juges des mineurs, représentant·e·s juridiques de l'enfant, conseillères et conseillers en matière d'aide aux victimes, personnel du travail social en milieu scolaire, personnel pénitentiaire, personnel de police, corps enseignant, spécialistes de la migration, médecins, monitrices et moniteurs de sport, parents d'accueil ou personnel des foyers: nous restons en contact avec toutes les associations professionnelles concernées.

## Nous sensibilisons et informons

Environ 4000 destinataires reçoivent plusieurs fois par an des infolettres présentant des sujets d'intérêt, des bonnes pratiques et des outils, notamment des fiches d'information et des listes de contrôle. Une infolettre séparée attire l'attention des personnes abonnées sur les colloques et formations à venir. Nous diffusons régulière-

## en ligne ...

ment sur LinkedIn des informations sur des publications, des formations, des manifestations, des articles de presse, des portails de connaissances, etc. Et nous publions plusieurs fois par an sur notre site web des articles de blog sur des sujets en lien avec nos activités.

## Universités et commissions

Nous avons noué des contacts avec différents établissements éducatifs et eu la possibilité d'intégrer nos connaissances spécialisées des procédures adaptées aux enfants dans des formations continues. Nous entretenons notamment un dialogue étroit avec la Haute école de Lucerne, la Haute école spécialisée de Suisse orientale, la Haute école de sciences appliquées de Zurich et la Haute école spécialisée de Berne. Par exemple,

## ... et hors ligne

nous avons apporté à la Haute école de Lucerne des éclairages dans le cadre du CAS «Représentation juridique» (représentation de l'enfant). Cette formation a ainsi bénéficié de notre expertise dans le domaine des procédures adaptées aux enfants. L'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse a également délégué une personne au sein de la commission de l'initiative «Commune amie des enfants» de l'UNICEF.

## Organisations de défense des droits de l'enfant

Nous avons entretenu des échanges avec les représentant-e-s de différentes organisations de défense des droits de l'enfant (Pro Juventute, UNICEF, Protection de l'enfance Suisse, Kinder-

anwaltschaft Schweiz, PACH, Integras, Save the Children, SSI Service social international, KE-SCHA et d'autres) sur les questions des droits de l'enfant et de la coopération opérationnelle.



## Les principes d'un système judiciaire adapté aux enfants

### 1. Participation

Les enfants et les jeunes doivent non seulement être informés de leurs droits, mais leur opinion doit également être entendue sur toutes les questions qui les concernent.

### 2. Intérêt supérieur de l'enfant

L'intérêt de l'enfant est une priorité absolue dans toutes les affaires qui le concernent. L'opinion de l'enfant doit être prise en compte de manière appropriée et l'intérêt de l'enfant doit être évalué à l'aide d'approches inter- et multidisciplinaires.

### 3. Dignité

Les enfants et les jeunes doivent être traités avec dignité, et en particulier avec attention, respect et équité.

### 4. Protection contre les discriminations

Les droits de l'enfant doivent être garantis sans aucune discrimination liée au sexe, à l'origine, à l'âge, à la religion, à la langue ou à toute autre situation politique ou sociale.

### 5. État de droit

L'état de droit doit être pleinement respecté, y compris vis-à-vis des enfants et des jeunes.

# Organisation

## Structure et fonctionnement de l'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse

Sur le plan juridique, l'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse est une fondation. Elle a pour but de gérer un office de l'Ombudsman conçu pour renforcer les droits de l'enfant. Cet office est national, indépendant et facile d'accès pour les enfants. Sur la base de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et de ses protocoles facultatifs, d'autres dispositions de protection, des lois nationales et des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants, la fondation conseille et informe les enfants et les jeunes de Suisse sur leurs droits et joue un rôle d'intermédiaire entre eux et, par exemple, les tribunaux, autorités, institutions ou organisations publiques et privées qui assurent le suivi et la prise en charge des enfants et des jeunes. Elle examine la situation de chaque personne concernée et formule des recommandations. Elle accomplit un travail de prévention en vue de garantir la sécurité et la protection durables des enfants et des jeunes, renforce leur participation et s'engage en faveur de l'intérêt supérieur de l'enfant. La fondation met ses compétences, connaissances et expériences en matière de droit de l'enfant et de droits procéduraux à la disposition des professionnel-le-s, des établissements de formation, des organes législatifs,

des milieux politiques et du grand public. Elle assiste également la Confédération et les cantons dans leur travail de sensibilisation afin de promouvoir un système judiciaire adapté aux enfants, publie des rapports d'information et émet des recommandations. La fondation est indépendante, n'a pas la qualité de partie et n'exerce pas de fonctions juridictionnelles.

La fondation peut intervenir elle-même pour réaliser l'objectif souhaité ou coopérer avec des institutions et organisations qui travaillent dans une optique similaire. Elle peut aussi apporter un soutien financier à des tiers pour leur permettre d'atteindre les objectifs poursuivis.

La fondation est un organisme d'utilité publique et n'a pas de but lucratif. Elle est indépendante et neutre du point de vue politique et confessionnel.



## Conseil de fondation

Le conseil de fondation se compose de quatre membres bénévoles. Il est présidé par François Rapeaud, agent général spécialisé en prévoyance et finance de Zurich Compagnie d'assurances. La vice-présidente est Andrea Staubli, avocate et médiatrice. Les autres membres du conseil de fondation sont Alessandro D'Elia, responsable de la collecte de fonds à la Haute école pédagogique de Schwytz (PHSZ), et Francisco Pavone, responsable de l'aide sociale économique au service social du district d'Affoltern.

La composition du conseil de fondation garantit sa compétence, son indépendance et sa neutralité.

## Organe de révision

La société KPMG AG à Zurich est chargée de la révision des comptes annuels.

## Direction et équipe

La direction opérationnelle est assurée par Irène Inderbitzin. Son adjointe Katja Cavalleri Hug est responsable des services de conseil et d'expertise. Corina Ringli et Anaïs Franck sont collaboratrices juridiques pour les services de conseil et d'expertise. Claudia Frei est responsable de la gestion administrative, avec l'assistance de Julia Kamp et Marvin Keller.

Le taux d'occupation total des neuf membres du personnel est de 530%.

## Travail bénévole

En 2021, l'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse a bénéficié du soutien gratuit de bénévoles dans les domaines du droit et du networking. Au total, cet engagement a représenté un taux d'occupation d'environ 50%.

# Bilan au 2021

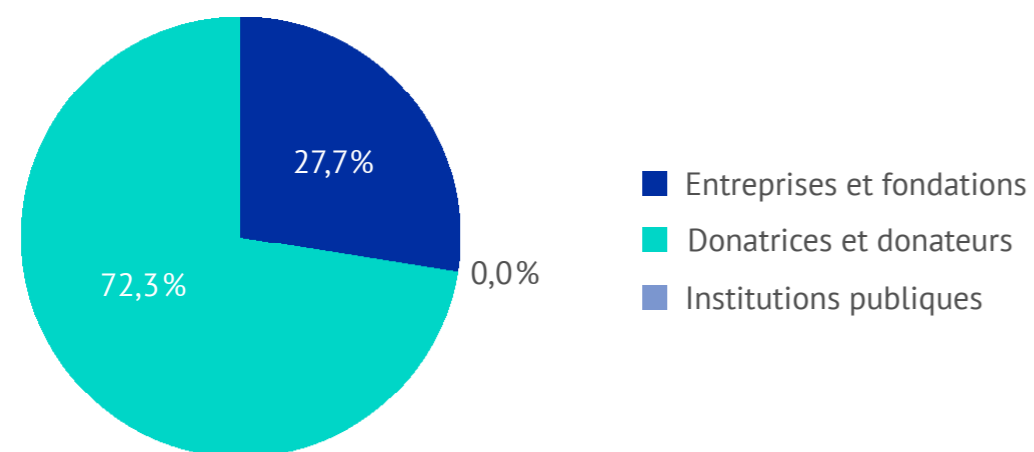
| Remarques en annexe                        | 31.12.2021<br>CHF | 31.12.2020<br>CHF |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Actif</b>                               |                   |                   |
| Liquidités                                 | 598 889           | 736 247           |
| Créances résultant de prestations          |                   |                   |
| - envers des tiers 2.1                     | 65 000            | 0                 |
| Ducroire                                   |                   |                   |
| Autres créances à court terme              |                   |                   |
| - envers des proches                       | 165               | 0                 |
| - envers les assurances sociales 2.2       | 8 802             | 0                 |
| Comptes de régularisation de l'actif 2.3   | 4 681             | 2 742             |
| <b>Actif circulant</b>                     | <b>677 538</b>    | <b>738 989</b>    |
| Immobilisations financières 2.4            | 13 006            | 13 000            |
| Immobilisations corporelles 2.5            |                   |                   |
| - mobilier, installations                  | 16 666            | 0                 |
| - informatique et site web                 | 1 998             | 0                 |
| <b>Actif immobilisé</b>                    | <b>31 670</b>     | <b>13 000</b>     |
| <b>Total actif</b>                         | <b>709 208</b>    | <b>751 989</b>    |
| <b>Passif</b>                              |                   |                   |
| Engagements résultant de prestations 2.6   | 9 545             | 10 302            |
| Autres engagements à court terme           |                   |                   |
| - envers les assurances sociales 2.7       | 9 086             |                   |
| Provisions à court terme                   |                   |                   |
| Comptes de régularisation du passif 2.8    | 474 576           | 3 593             |
| Engagements à court terme                  | 493 207           | 13 895            |
| Capital des fonds                          | 0                 | 0                 |
| <b>Capitaux étrangers, y compris fonds</b> | <b>493 207</b>    | <b>13 895</b>     |
| Capital de la fondation                    | 50 000            | 50 000            |
| Capital libre généré                       | 166 001           | 688 094           |
| <b>Capital de l'organisation</b>           | <b>216 001</b>    | <b>738 094</b>    |
| <b>Total passif</b>                        | <b>709 208</b>    | <b>751 989</b>    |

# Compte d'exploitation pour 2021

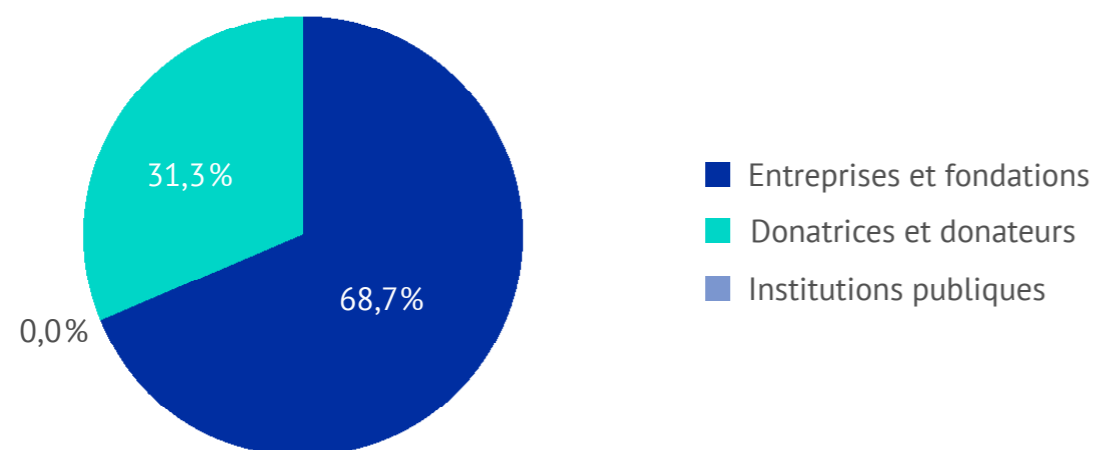
| Remarques en annexe                                      | 2021<br>CHF     | 2020<br>CHF    |
|--|-----------------|----------------|
| <b>Produit d'exploitation</b>                            |                 |                |
| <b>Contributions reçues</b>                              |                 |                |
| <b>Dons</b>  | 110 210         | 700 000        |
| (dont affectés)  | (0)             | (0)            |
| (dont libres)  | (110 210)       | (700 000)      |
| <b>Produits</b>  |                 |                |
| Contributions des finances publiques 3.1                 | 287 713         | 0              |
| (dont affectés)  | (110 000)       | (0)            |
| (dont libres)  | (177 713)       | (0)            |
| <b>Produit d'exploitation</b>                            | <b>397 923</b>  | <b>700 000</b> |
| <b>Charges liées aux prestations</b>                     |                 |                |
| Charges de projets 3.2                                   | -840 259        | 0              |
| Collecte de fonds et frais généraux de communication 3.4 | -61 990         | 0              |
| Charges administratives 3.3                              | -17 269         | -11 889        |
| <b>Charges liées aux prestations</b>                     | <b>-919 518</b> | <b>-11 889</b> |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                           | <b>-521 595</b> | <b>688 111</b> |
| Résultat financier 3.6                                   | -498            | -17            |
| <b>Résultat avant variation du capital des fonds</b>     | <b>-522 093</b> | <b>688 094</b> |
| <b>Variation du capital des fonds</b>                    | <b>0</b>        | <b>0</b>       |
| <b>Résultat annuel</b>                                   | <b>-522 093</b> | <b>688 094</b> |
| <b>Utilisation / affectation</b>                         |                 |                |
| Variation du capital libre généré                        | -522 093        | 688 094        |



## Origine des fonds 2021

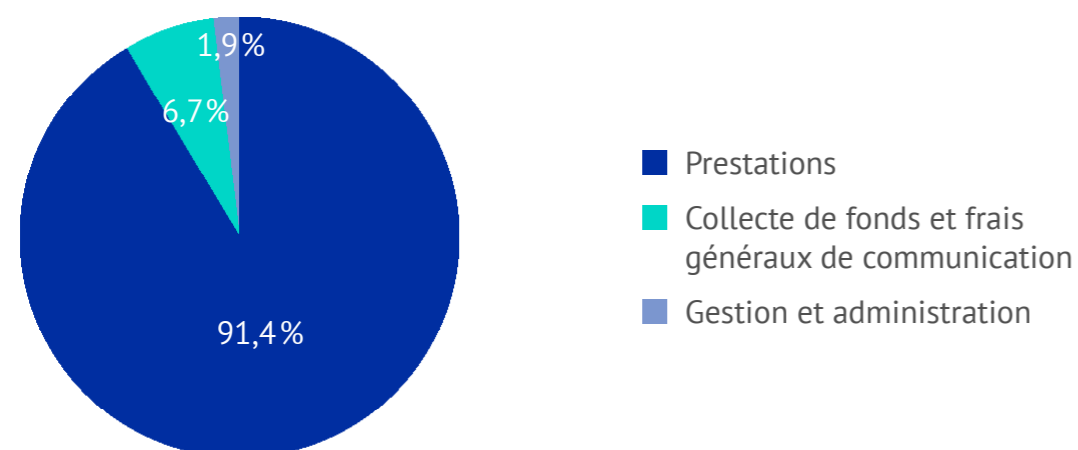


## Origine des fonds avec don 2020 de l'assurance Zurich



Les fonds figurant dans la section «Entreprises et fondations» sont issus de dons de Zurich Assurances et de la Z Zurich Foundation. Ils ont été versés en 2020 et utilisés en 2021.

## Utilisation des fonds 2021



# Tableau de variation du capital

| 2021 en CHF                   | Réserves au 1.1 | Affectations   | Utilisation des capitaux | Total des variations | Réserves au 31.12 |
|-------------------------------|-----------------|----------------|--------------------------|----------------------|-------------------|
| <b>Capital du fonds</b>       |                 |                |                          |                      |                   |
| Fonds expertise               | 0               | 110 000        | -110 000                 | 0                    | 0                 |
| <b>Capital total du fonds</b> | <b>0</b>        | <b>110 000</b> | <b>-110 000</b>          | <b>0</b>             | <b>0</b>          |

| <b>Capital de l'organisation</b>       |                |                 |          |                 |                |
|--|----------------|-----------------|----------|-----------------|----------------|
| Capital social                         |                |                 |          |                 |                |
| Capital de la fondation                | 50 000         | 0               | 0        | 0               | 50 000         |
| Capital libre généré                   | 688 094        | -522 093        | 0        | -522 093        | 166 001        |
| <b>Capital total de l'organisation</b> | <b>738 094</b> | <b>-522 093</b> | <b>0</b> | <b>-522 093</b> | <b>216 001</b> |

| 2020 en CHF                            | Réserves au 1.1 | Affectations   | Utilisation des capitaux | Total des variations | Réserves au 31.12 |
|--|-----------------|----------------|--------------------------|----------------------|-------------------|
| <b>Capital de l'organisation</b>       |                 |                |                          |                      |                   |
| Capital social                         |                 |                |                          |                      |                   |
| Capital de la fondation                | 0               | 50 000         | 0                        | 50 000               | 50 000            |
| Capital libre généré                   | 0               | 688 094        | 0                        | 688 094              | 688 094           |
| <b>Capital total de l'organisation</b> | <b>0</b>        | <b>738 094</b> | <b>0</b>                 | <b>738 094</b>       | <b>738 094</b>    |

# Annexe aux comptes annuels 2021

## 1. Informations sur les principes appliqués dans les comptes annuels

### 1.1 Bases de la présentation des comptes

Les comptes de l'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse sont présentés dans le respect des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC (RPC fondamentales) et RPC 21 et en conformité avec la loi suisse et l'acte de fondation de l'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view) de l'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse. Compte tenu de la taille de la fondation, il a été décidé de ne pas présenter de tableau de flux de trésorerie conformément aux prescriptions de la RPC 21.

### 1.2 Principes comptables et principes d'évaluation

#### Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées sur la base des relevés bancaires. Les paiements en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour. Il n'existe aucun compte en monnaie étrangère.

#### Créances et engagements

Les créances et engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les monnaies étrangères sont converties pendant l'année au cours moyen mensuel de l'AFC et en fin d'année au cours de clôture correspondant de l'AFC. Les paiements sont évalués au cours du jour sur la base des relevés bancaires.

#### Immobilisations corporelles

L'évaluation se fonde sur les valeurs historiques (coût d'acquisition et de revient) et suit le principe de l'évaluation séparée de l'actif et du passif. Les immobilisations corporelles destinées à être utilisées pour la fourniture de prestations sont portées au bilan à leur coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements nécessaires. Les investissements en immobilisations corporelles sont activés lorsqu'ils sont utilisés pendant plus d'une période comptable et qu'ils dépassent le seuil d'inscription à l'actif de 1000 CHF. L'amortissement est calculé de façon linéaire avec les taux d'amortissement suivants: mobilier 12.5%, informatique 20%

#### Comptabilisation des produits

En principe, les produits sont comptabilisés sur la base des encaissements. Les produits qui ne concernent pas l'exercice en cours sont rattachés à l'exercice sur lequel ils portent contractuellement par le biais d'un compte de régularisation.

## 2. Informations, ventilations et explications relatives aux postes du bilan

|   | 31.12.2021<br>CHF | 31.12.2020<br>CHF |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>2.1 Créances résultant de prestations</b>    |                   |                   |
| Créances résultant de prestations de soutien    | 65 000            | 0                 |
|   | <b>65 000</b>     | <b>0</b>          |
| <b>2.2 Autres créances à court terme</b>        |                   |                   |
| envers les assurances sociales                  | 8 802             | 0                 |
|   | <b>8 802</b>      | <b>0</b>          |
| <b>2.3 Comptes de régularisation de l'actif</b> |                   |                   |
| Charges payées pour l'année suivante            | 4 681             | 2 742             |
| Produits non encore perçus                      | 0                 | 0                 |
|   | <b>4 681</b>      | <b>2 742</b>      |

**2021:** Les charges payées pour l'année suivante comprennent le loyer mensuel du bureau et divers abonnements qui ont déjà été payés en 2021.

|  | 31.12.2021<br>CHF | 31.12.2020<br>CHF |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>2.4 Immobilisations financières</b> |                   |                   |
| Dépôt de garantie du loyer             | 13 006            | 13 000            |
|  | <b>13 006</b>     | <b>13 000</b>     |

|  | 31.12.2021<br>CHF | 31.12.2020<br>CHF |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>2.5 Immobilisations corporelles</b> |                   |                   |
| Mobilier, installations                | 16 666            | 0                 |
| Informatique et site web               | 1 998             | 0                 |
|  | <b>18 664</b>     | <b>0</b>          |

Les immobilisations corporelles ont été amorties de manière linéaire. Les amortissements ont été enregistrés en correction de valeur.

|   | 31.12.2021<br>CHF | 31.12.2020<br>CHF |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>2.6 Engagements résultant de prestations</b> |                   |                   |
| envers des tiers                                | 9 545             | 10 302            |
|   | <b>9 545</b>      | <b>10 302</b>     |

|   | 31.12.2021<br>CHF | 31.12.2020<br>CHF |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>2.7 Autres engagements à court terme</b> |                   |                   |
| envers les assurances sociales              | 9 086             | 0                 |
|   | <b>9 086</b>      | <b>0</b>          |

|  | 31.12.2021<br>CHF | 31.12.2020<br>CHF |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>2.8 Comptes de régularisation du passif</b> |                   |                   |
| Charges non encore payées                      | 11 500            | 3 593             |
| Produits perçus pour l'année suivante          | 463 076           | 0                 |
|  | <b>474 576</b>    | <b>3 593</b>      |

Les produits perçus pour l'année suivante comprennent essentiellement, pour l'année sous revue, les contributions déjà versées par les fondations donatrices et les pouvoirs publics pour les années à venir.

### 3. Informations, ventilations et explications relatives aux postes du compte d'exploitation

|   | 2021<br>CHF    | 2020<br>CHF |
|---|----------------|-------------|
| <b>3.1 Produits</b>                                   |                |             |
| 3.1.1 Contributions des finances publiques            |                |             |
| Confédération (OFAS)                                  | 110 000        | 0           |
| Cantons   | 177 713        | 0           |
| Communes  | 0              | 0           |
| <b>Total des contributions des finances publiques</b> | <b>287 713</b> | <b>0</b>    |

| <b>3.2 Charges de projets en CHF 2021</b> | Conseils pour les enfants et les jeunes | Expertise      | Total          |
|---|---|----------------|----------------|
| Charges de personnel                      | 319 430                                 | 285 612        | 605 042        |
| Charges de biens et services              | 29 980                                  | 19 849         | 49 829         |
| Autres charges d'exploitation             | 71 793                                  | 110 914        | 182 707        |
| Amortissements                            | 1 520                                   | 1 161          | 2 681          |
| <b>Total</b>                              | <b>422 723</b>                          | <b>417 536</b> | <b>840 259</b> |

Données non fournies pour 2020!

| <b>3.3 Charges administratives</b> | 2021<br>CHF   | 2020<br>CHF   |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Charges de personnel               | 14 410        | 0             |
| Charges de biens et services       | 1 447         | 557           |
| Autres charges d'exploitation      | 1 364         | 0             |
| Amortissements                     | 48            | 11 332        |
|                                    | <b>17 269</b> | <b>11 889</b> |

|   | 2021<br>CHF   | 2020<br>CHF |
|---|---------------|-------------|
| <b>3.4 Collecte de fonds et frais généraux de communication</b> |               |             |
| Charges de personnel  | 25 488        | 0           |
| Charges de biens et services                                    | 1 463         | 0           |
| Autres charges d'exploitation                                   | 2 565         | 0           |
| Amortissements  | 86            | 0           |
| <b>Frais totaux de collecte de fonds</b>                        | <b>29 602</b> | <b>0</b>    |
| <hr/>   |               |             |
| Charges de personnel  | 19 768        | 0           |
| Charges de biens et services                                    | 1 130         | 0           |
| Autres charges d'exploitation                                   | 11 424        | 0           |
| Amortissements  | 66            | 0           |
| <b>Frais totaux de communication</b>                            | <b>32 388</b> | <b>0</b>    |
|   | <b>61 990</b> | <b>0</b>    |

Les charges administratives, de collecte de fonds et de communication sont établies au moyen de centres de coûts. Des comptes auxiliaires sont également utilisés pour déterminer précisément les frais généraux. La répartition s'effectue selon le pourcentage d'heures de travail réalisées. Ainsi, la part des différents domaines est déterminée pour chaque membre de l'organisation et le pourcentage est affecté sur cette base. Les clés de répartition sont recalculées chaque année en fonction des heures effectivement réalisées par chaque membre de l'organisation et leur exactitude est vérifiée.

|   | 2021              | 2020            |
|---|-------------------|-----------------|
| <b>3.5 Prestations non rémunérées</b>                               |                   |                 |
| <b>Bénévolat</b>  | Taux d'occupation | néant           |
| Prestations non rémunérées<br>(2021: 3 personnes; 2020: 0 personne) | 25%               | 0               |
| <b>Comité</b>   | Nombre d'heures   | Nombre d'heures |
| Prestations non rémunérées de l'ensemble du comité                  | 163               | néant           |

Les membres du comité de la fondation Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse exercent leur activité à titre bénévole. Les frais effectifs et les dépenses en espèces sont indemnisés. Les prestations spéciales peuvent faire l'objet d'une indemnité appropriée. Aucune indemnité de ce type n'a été versée pendant l'année sous revue.

| <b>Prestations reçues</b>   |        |  |
|---|--------|--|
| Les prestations reçues de divers fournisseurs s'élèvent à environ | 12 782 |  |

|                               | 2021<br>CHF | 2020<br>CHF |
|-------------------------------|-------------|-------------|
| <b>3.6 Résultat financier</b> |             |             |
| Charges financières           | -504        | -17         |
| Produits financiers           | 6           | 0           |
|                               | <b>-498</b> | <b>-17</b>  |

## 4. Autres informations

|  | 2021<br>CHF    | 2020<br>CHF |
|--|----------------|-------------|
| <b>4.1 Personnel</b>                             |                |             |
| <b>Effectif total</b>                            | <b>9.00</b>    | <b>0</b>    |
| en postes à temps plein                          | 5.30           | 0           |
| <b>Charges totales de personnel</b>              | <b>664 661</b> | <b>0</b>    |
| dont charges liées aux engagements de prévoyance | 36 802         | 0           |

### 4.2 Événements significatifs après la date de clôture du bilan

Aucun événement significatif, susceptible d'affecter la pertinence des comptes annuels ou nécessitant d'être présenté ici, n'est survenu après la date de clôture du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes annuels par le conseil de fondation le 14 avril 2022.

# Rapport d'audit 2021



**KPMG AG**  
Badenerstrasse 172  
Postfach  
CH-8036 Zürich  
  
+41 58 249 31 31  
kpmg.ch

## Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision an den Stiftungsrat der Ombudsstelle Kinderrechte Schweiz, Winterthur

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der Ombudsstelle Kinderrechte Schweiz für das am 31. Dezember 2021 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Stiftungsrat verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Stiftungsurkunde entspricht.

KPMG AG

Michael Herzog  
Zugelassener Revisionsexperte  
Leitender Revisor

Bruno Denisi

Zürich, 14. April 2022

Beilage:  
- Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang)

# Merci

Nous remercions du fond du cœur l'ensemble des donateurs et donatrices pour leur soutien généreux à notre fondation. Par leur précieux engagement, ils et elles montrent combien les droits de l'enfant sont importants pour notre société. Leur contribution nous permet d'épauler et orienter de nombreux enfants et jeunes dans leur parcours au sein du système judiciaire suisse.

## Pouvoirs publics

Office fédéral des assurances sociales (OFAS)  
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures  
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures  
Canton de Bâle-Ville  
Canton de Glaris  
Canton de Saint-Gall  
Canton de Thurgovie  
Canton de Zurich

## Entreprises

Raiffeisen Suisse  
Zurich Insurance Group Ltd  
Banque cantonale de Zurich

## Fondations

Fondation atDta  
Fondation Ernst Göhner  
MBF Foundation  
Fondation Mercator Suisse  
Fondation Z Zurich

## Dons en nature

Anykey IT AG  
Kuble AG  
Microsoft  
Podio  
Teamgantt

# Mentions légales

## Mentions légales

Office de l'Ombudsman des  
droits de l'enfant Suisse  
Theaterstrasse 29  
8400 Winterthour

## Textes

Katja Cavalleri Hug  
Claudia Frei  
Irène Inderbitzin  
François Rapeaud  
Corina Ringli

## Rapport financier

Andrea Cuka et Giordana Widmer,  
witreva & Thalmann Treuhand AG

## Rédaction

Ruth Hafen

## Relecture

Andrea Linsmayer

## Traduction

Interna Translations AG

## Photo de couverture

iStock

## Création graphique

Kuble AG

## Crédits photo

iStock





## Contact



+41 52 260 15 55



[info@kinderombudsstelle.ch](mailto:info@kinderombudsstelle.ch)



Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse  
Theaterstrasse 29  
8400 Winterthur